



**AVIS PUBLIC  
AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

---

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 12 septembre 2022 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 1000, rue Child, le lot 3 311 419, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à réduire une marge de recul latérale à 2,1 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 22 août 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 22 août 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 22 août 2022.

Donné à Coaticook, ce 22 août 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras